

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CREPY-EN-VALOIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 17 septembre 2025 à 17h,

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Crépy-en-Valois s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie DOUAT.

Date de convocation : 11 septembre 2025

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	7
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1
Nombre de votants	8

Sont présents :

Mme Virginie DOUAT, Mme Françoise NIVASSE, Mme Isabelle DELEPINE, Mme Rachel DELBOUYS, Mme Lysiane MOINAT, M. Francis LEFEVRE, Mme Muguette SERAIS.

Ont donné pouvoir :

M. Daniel DECLEIR, pouvoir à Mme Virginie DOUAT

Secrétaire de séance : Mme Françoise NIVASSE

<p>DELCCAS 2025-24 ANIMATION D'UN SPECTACLE DE NOEL POUR LA CRECHE FAMILIALE ET LE RELAIS PETITE ENFANCE</p>

Rapporteur : Virginie DOUAT, Présidente

Le Relais Petite Enfance et la Crèche familiale organisent un spectacle de Noël à destination des jeunes enfants et des assistantes maternelles le mardi 2 décembre 2025 à 10h et à 16h30 à la Salle des fêtes.

Vu les propositions de Madame Lesya GRYTSAK, pour deux représentations de 1 heure du spectacle de Noël « Bulles de savon géantes »,

Le coût de la prestation s'élève à 900 € (450 € par représentation), TVA non applicable (art 293B du CGI).

Le rapporteur propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- Approuver le recours à une prestation extérieure pour le spectacle de Noël organisé le mardi 2 décembre 2025 à la Salle des fêtes de Crépy-en-Valois,
- Autoriser le Président à signer le contrat avec le prestataire Lesya GRYTSAK, pour les 2 représentations du mardi 2 décembre 2025.

La dépense est prévue à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget du CCAS.

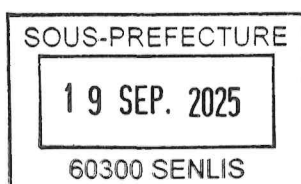
Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré approuvent à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Extrait conforme au registre des délibérations.
Ont signé au registre les membres présents.
Fait à Crépy-en-Valois, le 17 septembre 2025.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 19 SEP. 2025

Françoise NIVESSE
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois
Présidente du CCAS



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

La Présidente du Conseil d'administration du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement publiée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre communal d'action sociale, dans le même délai.